



# *Le Chemin de l'Éternité*

Préparé par  
le Comité National des Funérailles  
2000-2003



Ce programme n'est que pour vous donner une idée sur ce que vous pouvez faire. L'essentiel est que vous faites la prière obligatoire pour les morts et que vous n'oubliez pas la bague d'enterrement. Rappelez-vous que Bahá'u'lláh dit: *Cependant, plus l'enterrement a lieu rapidement, et plus il sera convenable et acceptable.* Bahá'u'lláh aimait la simplicité car cela préserve la dignité.

La mort est une messagère de joie donc bien que nous devons respecter la douleur de la famille, il ne faut pas en faire trop car cela retarde l'âme de notre être cher dans le prochain monde: « *Bien que la perte d'un fils nous brise le cœur et excède les limites de l'endurance humaine, ... ne languis pas, ne soupire pas, ne gémis pas et ne pleure pas, car l'agitation et le deuil affectent profondément son âme dans le royaume divin.* »

Vous pouvez aussi accompagner le mort dans sa tombe avec des chants. Ceci donnera un peu d'esprit à l'occasion et aidera ceux qui sont les plus affligés à se rappeler que malgré la perte d'un être cher, la vie pour nous et pour lui continue et qu'un jour nous aussi nous le rejoindrons: « *Tu me trouveras dans le ciel du Seigneur, plongé dans un océan de lumière* »



*O Fils de l'Esprit !*

*De la mort j'ai fait pour toi une messagère  
de joie. Alors pourquoi t'affliges-tu ?  
J'ai fait la lumière pour qu'elle t'illumine  
de sa splendeur.*

*Pourquoi te voiles-tu devant elle ?*

*Bahá'u'lláh*



*Bref, le voyage de l'âme est nécessaire. Le sentier de la vie est la route qui conduit à la connaissance et à la réalisation divines. Sans l'entraînement et la direction, l'âme ne pourrait jamais progresser au-delà des conditions de sa nature inférieure qui est défectueuse et ignorante.*

*2) O toi, bien-aimée servante de Dieu ! Bien que la perte d'un fils nous brise le cœur et excède les limites de l'endurance humaine, pourtant celle qui sait et comprend est assurée que son fils n'a pas été perdu, mais plutôt qu'il est passé de ce monde dans un autre et qu'elle le retrouvera dans le royaume divin.*

*Cette réunion durera à jamais tandis qu'en ce bas monde, la séparation est inévitable, apportant avec elle une douleur cruelle. Dieu soit loué, tu as la foi, tu tournes ton visage vers le royaume éternel et tu crois en l'existence d'un monde céleste. Ainsi ne sois pas inconsolable, ne languis pas, ne soupire pas, ne gémis pas et ne pleure pas, car l'agitation et le deuil affectent profondément son âme dans le royaume divin.*

*Cet enfant bien-aimé s'adresse à toi du monde caché : « O toi, mère de bonté, remercie la divine providence de m'avoir libéré d'une cage réduite et obscure et de m'avoir permis, comme les oiseaux des prairies, de m'envoler vers le monde divin - un monde vaste, illuminé, toujours gai et jubilant. Donc, ne te lamente pas, ô mère, et ne t'afflige pas ; je ne suis pas parmi les disparus ; je n'ai été ni effacé ni détruit. J'ai quitté ma forme mortelle et levé ma bannière en ce monde spirituel. A cette séparation succède une compagnie éternelle. Tu me trouveras dans le ciel du Seigneur, plongé dans un océan de lumière. »*

#### 4) La prière de clôture:

*Gloire à Toi, O Seigneur Mon Dieu ! N'abaisse pas celui que Tu as élevé par le pouvoir de Ton éternelle souveraineté et n'écarte pas de Toi celui que Tu as fait pénétrer dans le tabernacle de Ton unité. Rejetteras-Tu loin de Toi celui que Tu as abrité dans Ta souveraineté et renverras-Tu loin de Toi, O Mon Désir, celui dont Tu as été le refuge ? Peux-Tu dégrader celui que Tu as élevé ou oublier celui que Tu a rendu capable de se souvenir de Toi ?*

*Glorifié, immensément glorifié sois-Tu ! Toi qui de toute éternité as été le roi de la création et son premier moteur, et qui demeures éternellement le Seigneur de toutes choses créées et leur ordonnateur.*

*Glorifié est-Tu, O Mon Dieu ! Si Tu cesses d'être miséricordieux envers Tes serviteurs, qui donc leur témoignera de la miséricorde, et si Tu refuses de secourir ceux que Tu aimes, qui pourra leur venir en aide ?*

*Glorifié, immensément glorifié sois-Tu ! Tu es adoré en Ta vérité et c'est Toi, en vérité, que nous adorons tous. Ta justice est évidente et tous nous en portons témoignage. Tu es, en vérité, bien-aimé dans Ta grâce. Il n'y a pas d'autre Dieu que Toi, l'Aide dans le péril, Celui qui subsiste par Lui-même.*

*-Bahá'u'lláh-*

**Approuvé par l'Assemblée Spirituelle Nationale des bahá'ís  
de Nouvelle Calédonie et des îles Loyauté. mars 2003**

## Un Exemple de Service Funèbre Bahá'í

Un croyant meurt. La famille doit procéder aux formalités administratives comme cités au début de ce livret. En même temps, elle doit avertir l'Assemblée spirituelle locale de la localité où le croyant est mort et lui demander de prévenir (s'il y a lieu) l'Assemblée spirituelle locale où le croyant est enregistré.

A partir de là, soit la famille peut demander à l'Assemblée locale de préparer un programme, soit elle peut le faire elle-même.

Un programme modèle:

Le programme doit être court et simple pour préserver la dignité de l'évènement. Si il y a trop d'écrits ou de prières, souvent l'attention des personnes présentes se perd et la dignité de l'évènement n'est plus respecté.

1) Une prière d'ouverture:

*O Mon Dieu! O Toi qui pardones les péchés, qui dispenses les bienfaits, qui dissipes les afflictions!*

*En vérité, je Te supplie de pardonner les péchés de ceux qui ont abandonnés l'enveloppe physique et se sont élevés vers le monde spirituel.*

*O Mon Seigneur! Pardonne-leur de leurs transgressions, dissipe leurs peines et change leurs ténèbres en lumière. Donne-leur accès au jardin du bonheur, purifie-les par l'eau la plus limpide et accorde-leur de contempler tes splendeurs sur le mont le plus élevé.*

*-'Abdu'l-Bahá-*

2) La prière obligatoire pour les morts.

3) Deux Écrits:

*1) Vous avez demandé pourquoi il était nécessaire pour l'âme de retourner vers Dieu puisqu'elle venait de Dieu ?*

*L'être humain doit voyager à travers de nombreux chemins et connaître divers processus dans son évolution ascendante. Du point de vue physique, il ne naît pas dans la force de l'âge mais traverse les stades successifs du fœtus, de nourrisson, d'enfance, de jeunesse, de maturité et de vieillesse. Supposez qu'il puisse rester jeune durant sa vie entière : il ne pourrait pas alors comprendre la signification de la vieillesse et ne pourrait pas croire à son existence. S'il ne pouvait pas réaliser la condition de la vieillesse, il ne saurait pas qu'il est jeune. Il ne pourrait pas connaître la différence entre la jeunesse et la vieillesse sans faire l'expérience de la vieillesse. A moins d'avoir passé à travers le stade de l'enfance, comment pourriez-vous savoir que cette enfance est derrière vous ? Si le mal n'existait pas, comment pourriez-vous reconnaître le bien ? Si le péché n'existait pas, comment pourriez-vous apprécier la vertu ? Si on ne connaissait pas les mauvaises actions, comment pourriez-vous apprécier les bonnes actions ?...*

## TABLE DES MATIERES



### SOMMAIRE :

Funérailles bahá'ís	page 6
Formalités légales	page 12
Prière Obligatoire pour les Morts	page 14
Quelques écrits	page 15
Quelques prières	page 29
Exemple d'un Service funèbre bahá'í	page 32



## Funérailles bahá'ís

### 1. La Durée Limite du Transport du Corps

Dans le Kitáb-i-Aqdas, Bahá'u'lláh affirme qu'il est strictement interdit de déplacer le corps du défunt à plus d'une heure de trajet du lieu de la mort, par quelque moyen de transport qu'il soit. Il explique que, plus tôt l'enterrement a lieu et mieux cela sera.

*Il vous est interdit de transporter le corps du défunt à une distance de plus d'une heure de trajet de la cité ; il devrait plutôt être enterré, avec une sérénité radieuse, dans un lieu proche.*

[Le Kitáb-i-Aqdas, K130](#)

*Ce commandement s'applique aux distances par mer comme par terre, que ce soit une heure de navire ou de train ; l'intention est le temps d'une heure, quel que soit le moyen de transport. Cependant, plus l'enterrement a lieu rapidement, et plus il sera convenable et acceptable.*

[Le Kitáb-i-Aqdas, Questions et Réponses n° 16](#)

*Le but de ce commandement est de limiter la durée du voyage à une heure, sans tenir compte des moyens de transport choisis pour porter le corps sur le lieu d'inhumation. Bahá'u'lláh affirme que plus tôt on effectuera l'enterrement, et plus il sera convenable et acceptable. Le lieu du décès peut être considéré comme englobant la cité ou la ville où la personne est décédée ; c'est pourquoi le voyage d'une heure peut être calculée à partir des limites de la ville jusqu'à l'endroit de l'inhumation. L'esprit de la loi de Bahá'u'lláh est que le défunt, ou la défunte, soit enterré près du lieu de son décès.*

[Le Kitáb-i-Aqdas, Note n° 152](#)

### 2. Le port de la bague

Le port de la bague des morts est destiné aux personnes adultes (15 ans et plus) ayant déclarés ou confirmés leur foi en Bahá'u'lláh. Cette bague devrait porter l'inscription désignée par Bahá'u'lláh dans le Kitáb-i-Aqdas. On peut se procurer ces bagues en anglais, en français ou en persan auprès du Comité national de littérature.

*Question : L'usage de la bague d'enterrement est-il enjoint aux seuls adultes ou aux mineurs aussi ?*

*Réponse : Elle ne concerne que les adultes. La prière pour les défunts ne concerne aussi que les adultes.*

[Le Kitáb-i-Aqdas, Question et Réponses n° 70](#)

*Sur la bague des hommes il devrait être inscrit : 'A Dieu appartient tout ce qui est au ciel et sur la terre, et tout ce qui est entre les deux et Lui, vraiment, connaît toutes choses' ; et sur celle des femmes : 'A Dieu appartient l'empire sur les cieux et la terre et sur tout ce qui est entre les deux, et il a vraiment pouvoir sur toutes choses'... Si le verset suivant qui, à l'instant, est descendu de Dieu est gravé sur la bague d'enterrement des hommes et des femmes, cela sera mieux pour eux. Nous sommes certainement l'Ordonnateur suprême : 'Je vins de Dieu et je retourne à Lui, détaché de tout sauf de Lui, me tenant fermement à son nom, le Miséricordieux, le Compatissant.*

[Le Kitáb-i-Aqdas, K 12](#)

*Lors des révélations de Ton invisible esprit daigne m'appeler, O Toi qui es la cause de mon existence et l'objet de mon plus grand désir, et vers l'essence embaumée de Ta beauté que Tu voudras manifester, fais que je retourne, O Toi qui es Mon Dieu !*

*Tu as le pouvoir de faire ce qui te plaît. Tu es, en vérité, le Très-Elevé, le Tout-Glorieux, le Suprême.*

- Bahá'u'lláh -

*O Mon Dieu ! O Toi qui pardones les péchés, qui dispenses les bienfaits, qui dissipes les afflictions !*

*En vérité, je Te supplie de pardonner les péchés de ceux qui ont abandonné l'enveloppe physique et se sont élevés vers le monde spirituel.*

*O Mon Seigneur ! Pardonne-les de leurs transgressions, dissipe leurs peines et change leurs ténèbres en lumière. Donne-leur accès au jardin du bonheur, purifie-les par l'eau la plus limpide et accorde-leur de contempler tes splendeurs sur le mont le plus élevé.*

-Abdu'l-Bahá-

*Il est Dieu, le Loué, le Seigneur de bonté et de générosité! Gloire à Toi, O Mon Dieu, Seigneur Omnipotent. J'atteste que Ta toute-puissance, Ton pouvoir, Ta souveraineté, Ta tendre bonté, Ta grâce et Ta force, l'unité de Ton Être et de Ton Essence, Ta sainteté et Ton élévation, sont au-dessus du monde de l'existence et de tout ce qu'il renferme.*

*O Mon Dieu ! Tu me vois détaché de tout, sauf de Toi, fermement attaché à Toi, tourné vers l'océan de Ta bonté, vers le ciel de Ta faveur et l'Étoile de matin de Ta grâce.*

*Seigneur ! Je témoigne que Tu as placé Ton dépôt en Ton serviteur et c'est dans cet esprit que Tu as donné la vie au monde. Je Te demande, par la splendeur de l'Orbe de Ta révélation, d'accepter avec miséricorde, ce qu'il a accompli en Tes jours. Accorde-lui donc, d'être revêtu de la gloire de Ton bon plaisir et paré de Ton approbation.*

*O Mon Seigneur ! Ainsi que toutes choses créées, je suis témoin de Ta puissance, et je Te prie de ne pas écarter de Toi-même cet esprit qui s'est élevé vers Toi, vers ta céleste demeure, ton paradis suprême et les retraites de Ton approche.*

*O Toi que es le Seigneur de tous les hommes ! Permits, O Mon Dieu, que Ton serviteur se joigne à Tes saints et à Tes messagers, dans ces lieux célestes que la plume ne peut retracer et que les paroles sont impuissantes à décrire.*

*O Mon Seigneur, ce pauvre s'est, en vérité, hâté vers le royaume de Ta richesse, cet étranger vers son foyer dans Ton sanctuaire, cet altéré vers le fleuve céleste de Ta bonté. Ne le prive pas, O Seigneur, de sa part au banquet de Ta grâce ni des bienfaits de Ta générosité. Tu es, en vérité, le Tout-Puissant, le Bienveillant, le Très-Généreux !*

*O Mon Dieu, Ton dépôt est retourné à Toi, il convient à Ta grâce et à ta générosité qui ont entouré tes possessions au ciel et sur la terre, d'accorder à Ton nouveau bienvenu Tes dons, Tes faveurs et les fruits de l'arbre de ta grâce. Tu as le pouvoir d'agir selon Ta volonté. Il n'y a pas d'autre Dieu que Toi, le bienveillant, le Très-Généreux, le Compatissant, Celui qui donne et qui pardonne, le Précieux, l'Omniscient.*

-Abdu'l-Bahá-

## Prière pour les mères en deuil

*Dis : O Mon Dieu, Mon Dieu ! Tu m'as confié ce gage venant de Toi et maintenant, par ta volonté, Tu l'as rappelé à Toi. Ce n'est pas à moi qui ne suis que ta servante de dire : " d'où vient ceci et pourquoi ", car Tu es sanctifié dans tous tes actes, et Tu dois être obéi dans tes décrets.*

*O Mon Seigneur, ta servante a placé ses espoirs en ta grâce et en ta bonté. Accorde-lui ce qui la rapprochera de Toi et ce qui lui sera salutaire en chacun de tes mondes. Tu es le Clément, le Dieu de toute bonté.*

*Il n'est pas d'autre Dieu que Toi, l'Ordonnateur suprême, l'Ancien des jours.*

-Bahá'u'lláh-

*Gloire à Toi, O Seigneur Mon Dieu ! N'abaisse pas celui que Tu as élevé par le pouvoir de Ton éternelle souveraineté et n'écarte pas de Toi celui que Tu as fait pénétrer dans le tabernacle de Ton unité. Rejetteras-Tu loin de Toi celui que Tu as abrité dans Ta souveraineté et renverras-Tu loin de Toi, O Mon Désir, celui dont Tu as été le refuge ? Peux-Tu dégrader celui que Tu as élevé ou oublier celui que Tu a rendu capable de se souvenir de Toi ?*

*Glorifié, immensément glorifié sois-Tu ! Toi qui de toute éternité as été le roi de la création et son premier moteur, et qui demeures éternellement le Seigneur de toutes choses créées et leur ordonnateur.*

*Glorifié es-Tu, O Mon Dieu ! Si Tu cesses d'être miséricordieux envers Tes serviteurs, qui dont leur témoignera de la miséricorde, et si Tu refuses de secourir ceux que Tu aimes, qui pourra leur venir en aide ?*

*Glorifié, immensément glorifié sois-Tu ! Tu es adoré en Ta vérité et c'est Toi, en vérité, que nous adorons tous. Ta justice est évidente et tous nous en portons témoignage. Tu es, en vérité, bien-aimé dans Ta grâce. Il n'y a pas d'autre Dieu que Toi, l'Aide dans le péril, Celui qui subsiste par Lui-même.*

-Bahá'u'lláh-

*Aux flots parfumés de Ton éternité laisse-moi m'abreuver, O Mon Dieu, et aux fruits de l'arbre de Ton existence permets-moi de goûter, O Mon Espoir ! Aux sources cristallines de Ton amour, permets que j'apaise ma soif, O Ma Gloire, et sous l'ombre de Ton éternelle providence, laisse-moi demeurer, O Ma Lumière ! Dans les prairies de Ton approche, en Ta présence, laisse-moi circuler, O mon Bien-Aimé et à la droite du trône de Ta miséricorde, laisse-moi siéger, O Mon Désir ! Qu'un souffle des brises embaumées de Ta joie passe sur moi, O But de ma vie, et qu'au paradis suprême de Ta réalité, je trouve accès, O Mon Adoré ! Laisse-moi écouter la mélodie chantée pas la colombe de Ton unité, O Toi le resplendissant, et par l'esprit de Ton pouvoir et de ta puissance, vivifie-moi, O Mon bienfaiteur ! Que je reste constant dans l'esprit de Ton amour, O Mon Soutien, et que mes pas soient affermis dans le sentier de Ton bon plaisir, O Mon Créateur ! Dans le jardin de Ton immortalité, en ta présence, laisse-moi demeurer à jamais, O Toi qui es miséricordieux pour moi, et sur le siège de Ta gloire établis-moi, O Toi qui es Mon Maître !*

*Au ciel de ta tendre bonté élève-moi, O Toi mon animateur, et vers l'Étoile matinale de Ta direction conduis-moi, O Toi qui m'attires.*

*Le fait de placer la pierre (bague) d'enterrement sur les morts n'a aucune signification autre que de souligner notre conviction profonde que nos âmes viennent de notre Créateur et qu'elles retournent à Lui, et que nous croyons en Lui et Lui faisons confiance.*

écrit de la part de Shoghi Effendi, dans Dawn of a New Day, p. 101

Symboles sur les pierres tombales:

*En ce qui concerne votre question : il n'y a aucune raison pour laquelle le mot 'Bahá'i' ne pourrait pas apparaître au centre d'une étoile à neuf branches sur la pierre tombale... mais l'emblème de la bague bahá'ie ne devrait pas être utilisé, ni le Plus Grand Nom.*

écrit de la part de Shoghi Effendi, le 30 septembre 1955

*La Maison Universelle de Justice a reçu votre lettre du 22 août 1975, au sujet des inscriptions sur les tombes bahá'ies. On nous a demandé de vous dire que rien n'a été trouvé dans les Écrits pour faire de ces inscriptions une exigence. Cependant, dans les cimetières bahá'is à 'Akka et à Haifa, les tombes sont marquées et certains des écrits sur les pierres tombales sont ceux de Bahá'u'lláh, d'Abdu'l-Bahá et de Shoghi Effendi. Comme vous le savez, Shoghi Effendi a indiqué qu'il n'est pas approprié de mettre le Plus Grand Nom sur les pierres tombales et qu'il a suggéré que des inscriptions telles qu'une étoile à neuf branches et des extraits des Écrits conviendraient davantage.*

lettre écrite de la part de la Maison Universelle de Justice, datée du 13 novembre 1975, dans Australian Local Spiritual Assembly Handbook, p. 345, para. 12.6.4

Position du corps dans la tombe:

*Normalement l'édification des structures ou des pierres tombales sur des tombes devrait être laissée à la famille du défunt, et toutes les dépenses devraient être couvertes par elle.*

*L'utilisation du Plus Grand Nom ou du symbole pour les bagues sur les pierres tombales n'est pas appropriée. Dans une lettre datée du 17 septembre 1971 à un croyant individuel nous avons écrit ce qui suit :*

*"Pour ce qui concerne les questions que vous avez posées dans le post-scriptum, il n'y a aucune réglementation spécifique concernant le type de pierre tombale qui pourrait être utilisée sur une tombe. Cependant, concernant l'inscription sur la pierre tombale, le Gardien bien-aimé a demandé aux croyants de ne pas utiliser une forme quelle qu'elle soit du Plus Grand Nom mais une étoile à neuf branches peut être utilisée. Ou, vous préféreriez peut-être avoir un texte approprié des Écrits sacrés inscrit sur la pierre tombale. La position du corps dans la tombe devrait être avec les pieds alignés vers le Qiblah, qui est Bahji à 'Akka.*

lettre de la Maison Universelle de Justice, datée du 4 mai 1972

### 3. La prière obligatoire pour les morts.

Cette prière doit être lue pour chaque défunt ou défunte bahá'í(e) ayant atteint sa majorité, c'est à dire 15 ans. Elle doit être lue avant l'inhumation du corps, mais pas forcément à côté de la tombe. Quand cette prière est lue, les personnes présentes doivent rester debout. (voir aussi la page 14 pour le texte de la prière).

*S'il n'y a personne parmi l'assistance qui sait lire, il suffit de réciter uniquement la partie de la prière exigeant la répétition dix-neuf fois de chacun des six courts versets.*

D'une déclaration préparée par une Assemblée spirituelle nationale en Afrique et approuvée par la Maison Universelle de Justice le 14 juin 1982

*Bien que cette prière soit l'élément essentiel d'un enterrement bahá'í et qu'il y ait lieu de la réciter avant l'inhumation du corps, il n'existe aucune stipulation qu'il faut la réciter à côté de la tombe. On peut même la réciter à un endroit privé avant la récitation des prières à côté de la tombe et l'inhumation du corps.*

Maison Universelle de Justice, le 16 août 1993 à une Assemblée spirituelle nationale

### 4. La préparation du corps et le cercueil, l'incinération, l'embaumement, la donation du corps ou d'organes à des institutions scientifiques.

*... Sous les enseignements bahá'ís, il paraît clair que le corps ne doit pas être embaumé... La préparation du corps pour l'enterrement consiste en un nettoyage soigneux du corps et sa mise dans un linceul de tissu blanc, de la soie de préférence. Il n'y rien dans les enseignements concernant la donation du corps à des Institutions scientifiques, pour la recherche, et l'individu est donc libre de faire ce qu'il veut jusqu'au moment où la Maison Universelle de Justice légifèrera à ce sujet, si jamais elle le fait...*

D'une lettre écrite pour Shoghi Effendi à un croyant individuel le 2 avril 1955.

*...le cercueil devrait être fait en cristal, pierre ou d'un bois fin et dur.*

Shoghi Effendi

*Il estime qu'en raison de ce que 'Abdu'l-Bahá a dit contre l'incinération, les croyants devraient être fortement exhortés, comme acte de foi, à prendre des dispositions pour s'assurer que leur dépouille ne sera pas incinérée. Dans l'Aqdas, Baha'u'lláh a érigé en loi la procédure des obsèques bahá'íes, qui sont si belles, convenables et dignes, qu'aucun croyant ne devrait s'en priver. »*

écrit de la part de Shoghi Effendi dans Bahá'í News, # 198, août 1947, p. 3

*En ce qui concerne votre question au sujet de l'incinération, la loi bahá'íe stipule l'enterrement. Les instructions de Bahá'u'lláh contenues dans son Livre le plus Saint explicite cette loi. Shoghi Effendi, dans une lettre écrite en son nom à un croyant en 1955, mentionne que 'Abdu'l-Bahá a également expliqué que l'enterrement est normal et qu'on devrait s'y conformer. L'explication du Maître à laquelle Shoghi Effendi se réfère se trouve dans les tablettes qu'il a révélées. Une de ces tablettes a été publiée dans 'Star of the West,' volume XI, numéro 19, page 317, dont nous citons l'extrait suivant :*

## Quelques Prières

*Ordonne pour moi, O Seigneur, toutes les bonnes choses que tu as créées ou que tu créeras, et protège-moi de tous les maux que tu abhorres parmi les choses que tu as amenées ou que tu amèneras à l'existence. En vérité, ton savoir embrasse toutes choses. Loué sois-Tu, en vérité, il n'y a pas d'autre Dieu que Toi et rien, ni dans les cieux ni sur la terre ni dans tout ce qui se trouve entre les deux, ne pourra jamais contrevvenir à ton dessein. En vérité, tu es puissant sur toutes choses.*

*Loin de la sublimité de Ton Être, O Mon Dieu, le fait que quelqu'un recherche Ta bonté ou Ta grâce. Loin de Ta gloire transcendante l'idée que quelqu'un réclame de Toi des preuves de tes bienfaits et de ta tendre miséricorde. Tu es trop élevé pour qu'une âme quelconque implore la révélation de Ta miséricordieuse providence et de Ton affection, et Ta gloire est trop sanctifiée pour que quiconque te supplie de déverser Tes bénédictions ainsi que Ta générosité et Ta grâce céleste. Dans tout le royaume des cieux et de la terre qui est tien, et qui est doté de multiples bienfaits, tu es immensément glorifié au-dessus de tout ce à quoi pourrait être assigné une identité.*

*Tout ce que je Te demande, O Mon Dieu, c'est de me permettre, avant que mon âme ne quitte mon corps, de parvenir à Ton bon plaisir, même si cela m'était accordé pour un instant plus petit que la fraction infinitésimale d'un grain de moutarde. Car si elle quitte ce monde tandis que Tu es satisfait de moi, alors je serai libéré de tout souci ou inquiétude; mais, si elle m'abandonne alors que Tu n'es pas satisfait de moi, même si j'avais accompli toutes les bonnes actions possibles, nulle d'entre elles ne serait d'aucune utilité et, si j'avais gagné tous les honneurs et toute la gloire possibles, rien de tout cela ne servirait à m'exalter.*

*Aussi je Te prie ardemment, O Mon Dieu, de m'accorder miséricordieusement ton bon plaisir lorsque tu me feras monter vers Toi et apparaître devant Ta sainte présence, car Tu as été de toute éternité, le Dieu d'infinie bonté envers les habitants de ton royaume, et le seigneur des dons les plus excellents pour tous ceux qui demeurent dans le ciel exalté de Ton omniprésence. »*

-Le Báb-

*Permits, O Mon Seigneur, à tous ceux qui sont montés vers Toi, de trouver refuge en Toi qui es le Compagnon suprême. Accorde-leur de séjourner à l'ombre du tabernacle de Ta Majesté et dans le sanctuaire de Ta Gloire. Que l'Océan de Ta Clémence rejaillisse sur eux, O Seigneur, et les rende dignes de résider éternellement dans ton royaume céleste et sous ta domination suprême.*

*Tu as le pouvoir d'agir selon Ton désir.*

-Bahá'u'lláh-



## Les parents non bahá'ís des croyants deviennent-ils bahá'ís dans l'au-delà?

Tu as mentionné la condition des parents dans l'au-delà. Une des bénédictions spéciales de cette Révélation est que les splendeurs du Soleil de la faveur divine seront accordés aux parents de quiconque accepte l'Aurore de la Cause, même s'ils n'ont pas atteint à la reconnaissance de la Révélation. C'est une des bénédictions conférées à ses amants. Rends grâces et sois de ceux qui sont reconnaissants.

Bahá'u'lláh

En ce qui concerne la tablette de Bahá'u'lláh dans laquelle Il précise que tous les parents des croyants parviendront au royaume dans l'au-delà: cela veut dire qu'ils n'y parviendront que partiellement. Ils peuvent toutefois s'avancer indéfiniment car le progrès spirituel dans l'au-delà est sans bornes, et ne se limite pas à ceux qui ont atteint à la connaissance et à la reconnaissance de la Cause pendant qu'ils étaient toujours dans ce monde.

Shoghi Effendi, lettre à un individu, 26 avril 1940

## L'âme d'un pêcheur peut-elle rouver le pardon?

Il est même possible que ceux qui sont morts dans le péché et l'impiété changent de condition, et qu'ils deviennent l'objet de la rémission. C'est le fait de la bonté divine, non de la justice; car la bonté donne sans tenir compte du mérite, au contraire de la justice. Et comme nous avons ici-bas le pouvoir de prier pour ces âmes, de même dans l'autre monde, qui est le royaume de Dieu, nous posséderons ce même pouvoir. Est-ce que, dans l'autre monde, tous les êtres ne sont pas des créatures de Dieu? Donc, dans l'autre monde aussi, ils peuvent progresser. De même que dans ce monde, par leurs supplications, ils peuvent obtenir des lumières, de même dans l'autre ils peuvent demander la rémission. Ainsi, comme les individus peuvent dans ce monde, soit à l'aide des supplications et de l'humilité, soit à l'aide des prières des êtres pieux, parvenir au progrès, de même aussi après la mort, par leur propres prières et leurs supplications, ils peuvent progresser, et surtout lorsque ceux qui intercèdent pour eux sont les saintes manifestations.

Les leçons de Saint Jean d'Acre, p. 237

Ta lettre a été reçue. En raison du manque de temps, j'y réponds brièvement : Le corps de l'homme, qui s'est formé graduellement, doit, de la même façon, se décomposer graduellement. Ceci est selon le véritable ordre naturel et la loi divine. S'il avait mieux valu dans sa création même qu'il soit brûlé après la mort, il aurait été ainsi prévu que le corps s'embrace automatiquement après la mort, se consume et se transforme en cendres. Mais l'ordre divin formulé par les ordonnances célestes est qu'après la mort ce corps soit transféré d'une étape à une autre différente de la précédente, de sorte que selon les relations qui existent dans le monde, il puisse progressivement se combiner à d'autres éléments et s'y mélanger, et de ce fait passer par des étapes jusqu'à ce qu'il arrive dans le royaume végétal, en s'y transformant en plantes et fleurs, en se développant en arbres du paradis le plus élevé, en devenant parfumé et en acquérant la beauté des couleurs.

L'incinération l'empêche subitement d'accomplir ces transformations, car les éléments se décomposent si rapidement que la transformation en ces diverses étapes est arrêtée.

Quand nous nous rendons compte que notre corps physique se compose d'éléments placés dans la terre par leur Créateur, et, qui, par le processus ordonné de sa loi, sont continuellement utilisés dans la formation des êtres, nous pouvons mieux comprendre la nécessité que nos corps physiques soient soumis au processus progressif de la décomposition. Comme à l'heure de la mort, la véritable essence éternelle de l'homme, son âme, abandonne son habit physique pour s'élever dans les royaumes de Dieu, nous pouvons comparer le corps à un véhicule qui a été utilisé pour le voyage à travers la vie terrestre et qui n'est plus nécessaire une fois que la destination a été atteinte.

lettre de la Maison Universelle de Justice du 6 juin 1971, dans 'Lights of Guidance', pp 201-202

## 5. Les croyants ayant perdu leurs droits de vote, les cas où la famille n'est pas bahá'íe, l'enterrement des fœtus, les décès en mer et dons et bonnes actions à la mémoire du défunt.

Dans une lettre écrite à une Assemblée spirituelle nationale, la Maison Universelle de Justice explique quelques droits et privilèges que peuvent exercer ceux qui ont eu leurs droits de vote retirés. Dans cette lettre, la Maison de Justice cite que si un croyant ayant perdu ses droits de vote meurt, on peut, à la demande de sa famille, lui faire des funérailles bahá'ís et qu'il peut être enterré dans un cimetière bahá'íe.

Les obsèques bahá'íes officielles sont réservées aux bahá'ís:

*Le service funèbre officiel bahá'í devrait être tenu uniquement pour les croyants, mais il n'y a aucune objection à lire des prières bahá'íes, ou, en effet, à ce qu'un bahá'í préside au service funèbre d'un non-bahá'í, si on le demande.*

écrit de la part de Shoghi Effendi dans une lettre datée du 20 juillet 1946, à une Assemblée spirituelle nationale

Si les parents du défunt ne sont pas bahá'ís:

*En ce qui concerne l'enterrement d'un jeune bahá'í, si l'enterrement n'a pas eu lieu et qu'il reste du temps pour le faire, la famille non-bahá'íe devrait être informée que le défunt est bahá'í (en supposant qu'elle ne le sache pas déjà), et tout effort devrait être fait pour convaincre*



la famille de permettre à ce que la dépouille de leur parent bahá'í décédé soit enterrée selon les exigences de sa Foi. Cependant, si elle refuse catégoriquement, ou si l'enterrement a déjà eu lieu, il n'y a rien qui puisse être fait sauf, peut-être, de dire des prières pour le défunt.

lettre écrite de la part de la Maison Universelle de Justice, datée du 13 novembre 1975, dans *Australian Local Spiritual Assembly Handbook*, p. 343, pair. 12.5.5

La mort d'un fœtus:

*D'un point de vue bahá'í, l'âme est présente dès la conception et de ce fait le fœtus, peu importe l'âge, ne doit pas être traité irrespectueusement ou simplement incinéré, si cela peut être évité. La Maison de Justice ne connaît aucun écrit portant sur l'enterrement d'un embryon et jusqu'à présent elle a laissé ce sujet à la discrétion des parents. Dans un cas, on avait rapporté au Centre Mondial que les parents avaient enterré le fœtus dans le coin de leur jardin et avait dit quelques prières pour la progression de l'âme de leur enfant.*

D'une lettre écrite de la part de la Maison Universelle de Justice à un croyant, 1987

La mort en mer:

*Les lois concernant l'enterrement telles qu'indiquées par Bahá'u'lláh dans le Kitáb-i-Aqdas ne se réfèrent pas à la possibilité du décès en mer. Jusqu'au moment où la Maison Universelle de Justice légifèrera ces questions, les amis, quand ils sont confrontés à de tels événements devraient être guidés par la loi civile ou maritime applicable aux circonstances. Si l'on gagne la terre ferme, cependant, évidemment le corps doit être enterré dans l'endroit approprié le plus proche.*

D'une lettre écrite de la part de la Maison Universelle de Justice à une Assemblée spirituelle nationale, 1974,

*Les lois bahá'íes concernant l'enterrement ne se réfèrent pas à l'inhumation en mer et la Maison de Justice n'a pas encore légiféré en la matière. Cependant, il est préférable que les bahá'ís soient enterrés toutes les fois où c'est possible.*

écrit de la part de la Maison Universelle de Justice, le 23 décembre 1985, *Lights of Guidance*, p. 196

Dons et bonnes actions à la mémoire du défunt:

*Le Maître nous a indiqué que des dons et des bonnes actions faits en mémoire de ceux qui sont décédés, sont vraiment utiles pour le développement de leurs âmes dans les royaumes de l'au-delà.*

écrit de la part de Shoghi Effendi, le 10 décembre 1952, dans *Lights of Guidance*, p. 204

## 6. Responsabilités de l'Assemblée spirituelle

*L'enterrement des morts est une occasion importante et très solennelle, et bien que la tenue du service funèbre et les arrangements pour l'enterrement puissent être laissés à la famille du défunt, l'Assemblée spirituelle locale a la responsabilité d'éduquer les croyants quant aux exigences essentielles de la loi bahá'íe de l'enterrement telle qu'elle est appliquée à l'heure actuelle, et d'appeler, de façon courtoise et pleine de tact, ces conditions à l'attention des parents s'il y a une indication quelconque qu'elle pourrait ne pas les observer. Ces conditions sont : que la dépouille ne doit pas être incinérée ; qu'elle ne doit pas être transportée à plus d'une heure du lieu de la mort jusqu'à l'endroit*

## La vie éternelle et l'entrée dans le royaume de Dieu

*Vous m'interrogez sur la vie éternelle et l'entrée dans le royaume... le royaume n'est pas un espace matériel, il est en dehors du temps et de l'espace; c'est une terre spirituelle, un monde divin, c'est le siège de la souveraineté de Dieu. Il est affranchi de la matière et de ce qui est matériel, et il est au-dessus des imaginations de l'humanité. La limitation dans l'espace est en effet une particularité des corps et non des esprits; le temps et l'espace concernent la matière, non l'intelligence et l'âme... Avoir la vie éternelle, c'est recevoir les bienfaits du Saint-Esprit, comme la fleur reçoit les bienfaits de la saison, de la brise, des souffles du printemps... je veux donc dire que la vie du royaume, c'est la vie de l'esprit, la vie éternelle, en dehors du temps et de l'espace. C'est comme l'esprit de l'homme qui n'a pas de lieu; car, si vous examinez l'être humain, vous ne trouverez pas de lieu ni de place déterminés pour l'esprit; jamais il n'en a eu, il en est indépendant. Il est pourtant lié à ce corps, comme le soleil est lié au miroir. De la même façon, le monde du royaume est en dehors de tout ce qui peut être vu par l'œil, avec l'ouïe ou avec les autres sens, vous ne la trouverez pas; pourtant elle existe. Donc, c'est qu'elle n'a pas de place, mais il est lié au cerveau. Ainsi, le royaume n'a pas de place, mais il est lié à l'homme. Pareillement, l'amour n'a pas de place, mais il est lié au cœur. Ainsi, le royaume n'a pas de place mais il est lié à l'homme. Quant à l'entrée dans le royaume, on y arrive par l'amour de Dieu, par le détachement, la sainteté, la chasteté, la sincérité, la pureté, la droiture, le dévouement et le sacrifice de sa vie... Pour ceux qui croient en Dieu, qui ont l'amour de Dieu et la foi, leur vie est parfaite et on l'appelle éternelle; quant à ceux qu'un voile sépare de Dieu, bien qu'ils soient vivants, leur vie est ténébreuse, et en comparaison avec la vie des croyants c'est la non-existence... bien qu'un homme séparé de Dieu existe dans ce monde, et dans l'autre après la mort, en comparaison avec la vie sainte des enfants du royaume de Dieu, un tel homme est anéanti et annihilé.*

Les leçons de Saint Jean d'Acre, p. 247

## La condition spirituelle de la parenté non bahá'íe après la mort

*Ces paroles bénies ont été prononcées par la Langue de grandeur dans le pays du mystère [Andrinople]; que sa parole soit exaltée et glorifiée!*

*Un des traits caractéristiques de cette plus grande dispensation est que les parents de ceux qui ont reconnu et embrassé la vérité de cette révélation et qui — à la gloire de son nom, le Seigneur souverain—ont bu à longs traits le vin scellé et choisi du calice d'amour du seul vrai Dieu, ces parents, au moment de leur mort, s'ils sont en apparence non-croyants, seront investis avec bienveillance de la clémence divine et partageront l'océan de sa miséricorde.*

*Cette faveur, cependant, ne sera accordée qu'aux âmes n'ayant causé de tort ni à celui qui est la Vérité souveraine ni à ses bien-aimés. Il en a été ordonné ainsi par celui qui est le Seigneur du trône céleste et le Souverain de ce monde et du monde à venir.*

Compilation, La vie familiale, pp 3-4

### Pour les femmes ayant perdu leur mari

*O toi qui cherches le Royaume!*

*Ta lettre m'est parvenue. Tu m'écris au sujet de la cruelle calamité qui t'a frappé – la mort de ton mari respecté....*

*Quant à ton mari, sois sans crainte. Il sera plongé dans l'océan du pardon et deviendra le bénéficiaire de la générosité et de la faveur divines. Fais de ton mieux pour donner à son enfant une formation bahá'íe afin que, parvenu à la maturité, il soit miséricordieux, illuminé et céleste.*

Sélection des Écrits d'Abdu'l-Bahá, p. 198

### L'immortalité de l'enfant

**Question:** Les enfants qui meurent avant d'avoir atteint leur maturité, ou ceux qui viennent au monde avant terme (et meurent), quelle est leur condition?

**Réponse:** *Ces enfants sont à l'ombre de la bonté de Dieu: comme ils n'ont commis aucun péché, et qu'ils ne sont pas souillés par les corruptions du monde de la nature, ils sont des lieux de manifestation de la bonté, et les regards de l'œil de la miséricorde s'étendent sur eux.*

Les leçons de Saint Jean d'Acre, p. 245

### L'âme des personnes ayant des handicaps mentaux ou physiques

*Les facultés mentales appartiennent à l'âme, de même que le rayonnement lumineux est la propriété essentielle du soleil. Les rayons du soleil se renouvellent mais le soleil reste toujours le même et ne change pas.*

*L'intelligence humaine se développe et s'affaiblit, elle peut même parfois faire complètement défaut, alors que l'âme est immuable. La manifestation de l'intelligence dépend de la santé du corps. Une intelligence saine ne peut se manifester que dans un corps sain, alors que l'âme n'est pas conditionnée par le corps. C'est par le pouvoir de l'âme que l'intelligence comprend, conçoit et exerce son influence. Tandis que l'âme est une force indépendante. C'est par le concret que l'intelligence conçoit l'abstrait, mais l'âme a des manifestations illimitées qui lui sont propres. L'intelligence humaine a ses bornes, mais l'âme est sans limites. C'est à travers les cinq sens que l'intelligence saisit, tandis que l'âme n'a besoin d'aucun intermédiaire. L'intelligence ne peut rien concevoir si les sens ne fonctionnent plus, alors que l'âme est toujours en pleine force. L'âme en mouvement est toujours aussi active aussi bien dans le sommeil qu'en état de veille. Il nous arrive de découvrir la solution d'un problème complexe pendant un rêve, alors que nous en étions incapable à l'état de veille. Malgré la défaillance de la raison, l'âme continue d'exister.*

Lettre d'Abdu'l-Bahá au Professeur A. Forel, 1974, p.78

*de l'enterrement ; qu'on récite la prière pour les morts si le défunt est un bahá'í de quinze ans ou plus ; et que les obsèques soient organisées de façon simple et digne afin de faire honneur à la communauté.*

*Dans certaines régions du monde, si les Assemblées spirituelles locales ne se déchargent pas de ces fonctions sacrées, certains croyants pourraient graduellement s'éloigner de la Foi et même payer des cotisations aux églises ou à d'autres organismes religieux pour s'assurer que, quand ils ont besoin d'enregistrer la naissance d'un enfant, de célébrer un mariage religieux ou avoir un service funèbre, il y aura un établissement religieux prêt à fournir les services nécessaires. Inversement, quand les Assemblées locales ont pris l'initiative de faire face à ces responsabilités, les croyants ont acquis un sentiment de sécurité et de solidarité, et ont gagné la confiance que, dans ce genre d'affaires, ils pourront compter sur les agences de l'Ordre mondial de Bahá'u'lláh.*

Lettre de la Maison Universelle de Justice du 17 avril 1981, à toutes les Assemblées spirituelles nationales

Aide financière:

*Quand un bahá'í dans une communauté est décédé, pour quelque raison que ce soit, l'Assemblée spirituelle locale, ou l'Assemblée spirituelle nationale, selon les circonstances, a une responsabilité de prévoir des obsèques convenables si la famille ou les assurances ne peuvent pas y faire face.*

Lettre de la Maison Universelle de Justice du 17 août 1969, à une Assemblée spirituelle nationale

### 7. Cimetières bahá'ís

*Le Gardien pense que l'idéale serait pour les croyants d'avoir un cimetière bahá'í.*

écrit de la part de Shoghi Effendi dans une lettre datée du 5 septembre 1950 à un croyant

*A l'heure actuelle il n'y a aucun règlement défini pour préparer des cimetières bahá'ís. Cependant, dans une tablette du Maître, il souligne que les cimetières doivent avoir un bel aspect extérieur et il déclare que les tombes ne devraient pas être jointes l'une à l'autre mais que chacune devrait avoir un parterre de fleurs autour des quatre côtés. Il indique également qu'il serait bien qu'un plan d'eau se situe au centre du cimetière et que de beaux arbres soient plantés autour du plan d'eau aussi bien qu'autour du cimetière lui-même.*

lettre écrite de la part de la Maison Universelle de Justice, datée du 20 février 1978, dans *Extracts on Bahá'í Burial*

Enterrement des parents non-bahá'ís:

*Il est tout à fait possible que des parents non-bahá'ís des croyants ou d'autres personnes puissent être autorisés à être enterrés dans un cimetière bahá'í.*

lettre écrite de la part de la Maison Universelle de Justice, datée du 3 décembre 1975, dans *Lights of Guidance*, p. 202

## Formalités Légales

### 1. Les Premières Formalités.

#### LE DECES S'EST PRODUIT A DOMICILE

##### a. Mort Naturelle

En cas de mort naturelle, demander le passage d'un médecin pour faire établir un certificat officiel de décès. Si le défunt possède une assurance vie, demander au médecin d'établir en sus un certificat de mort naturelle.

##### b. Mort Violente

En cas de mort violente (accident, suicide, ...) prévenir :

- \* A Nouméa, le commissariat de police,
- \* Dans les autres communes, la gendarmerie.

Dans ce cas, seul le médecin légiste appelé par l'autorité judiciaire pourra constater le décès.

#### LE DECES S'EST PRODUIT DANS UN ETABLISSEMENT HOSPITALIER

Faire transporter le corps avant sa mise en bière soit vers son domicile soit vers la morgue municipale de Nouméa. La liste des entreprises de transport funéraire agréées pour le transport de corps avant mise en bière peut être fournie par l'établissement hospitalier.

#### LES PREMIERES DEMARCHES

- \* Rassembler les papiers du défunt :
  - Livret de famille,
  - Carte nationale d'identité ou passeport
  - Permis de conduire ...
- \* Faire établir l'acte de décès
- \* Prévenir éventuellement l'assurance vie (délai maximum 24 heures)
- \* Choisir un service de pompes funèbres pour l'organisation des obsèques. Cette formalité peut être accomplie préalablement à toute autre, les pompes funèbres prennent alors en charge l'ensemble des formalités. (La liste des pompes funèbres agréées en Nouvelle Calédonie peut être fournie par le service de l'état-civil de votre mairie ou auprès de la morgue municipale de Nouméa.)

### 2. Les Morgues

#### LA MORGUE MUNICIPALE DE NOUMEA

La commune de Nouméa met à la disposition des administrés des communes du grand Nouméa, une morgue municipale et une chapelle œcuménique attenante.

Cet établissement peut mettre à la disposition des familles :

*Ainsi, la lune qui est au ciel aura beau évoluer, elle ne deviendra jamais le soleil lumineux; elle a son apogée et son périhélie propres. Les apôtres avaient beau évoluer, ils ne devenaient pas le Messie. Il est vrai que le charbon devient du diamant, mais tous deux sont des pierres, et les éléments qui les composent sont identiques.*

Les leçons de Saint Jean d'Acre, pp. 238-239

*Le progrès de l'esprit humain, après la rupture de ses liens avec le corps de poussière, dépend, dans le monde divin, soit de la seule bonté et de la grâce de Dieu, soit de l'intercession et des prières sincères des autres hommes, soit des bonnes actions et des bonnes œuvres importantes accomplies en son nom.*

Les leçons de Saint Jean d'Acre, p. 245

#### La perte d'un être cher

*O vous deux, âmes patientes! J'ai bien reçu votre lettre. La mort de ce jeune homme bien-aimé et sa séparation de vous ont suscité le chagrin le plus cruel... L'inscrutable sagesse de Dieu est à la base de tels événements douloureux. C'est comme si un jardinier bienveillant transférait un jeune et tendre arbrisseau d'un lieu confiné à une vaste zone aérée. Or ce transfert n'est pas la cause du dépérissement, de l'amoindrissement ou de la destruction de cet arbrisseau; non, il lui permet au contraire de croître et de prospérer, d'acquiescer sa fraîcheur et sa délicatesse, de verdoyer et de porter des fruits. Ce fait caché est bien connu du jardinier, mais les êtres qui n'ont pas conscience de ce bienfait supposent que le jardinier, dans la colère, a déraciné l'arbrisseau. Cependant, pour ceux qui sont au courant, ce fait dissimulé est manifeste et ce décret prédestiné est considéré comme une générosité. C'est pourquoi ne soyez pas tristes et inconsolables.*

Sélection des écrits d'Abdu'l-Bahà, 1983, n°169, p.197

#### La mère en deuil

*O toi, bien-aimée servante de Dieu ! Bien que la perte d'un fils nous brise le cœur et excède les limites de l'endurance humaine, pourtant celle qui sait et comprend est assurée que son fils n'a pas été perdu, mais plutôt qu'il est passé de ce monde dans un autre et qu'elle le retrouvera dans le royaume divin.*

*Cette réunion durera à jamais tandis qu'en ce bas monde, la séparation est inévitable, apportant avec elle une douleur cruelle. Dieu soit loué, tu as la foi, tu tournes ton visage vers le royaume éternel et tu crois en l'existence d'un monde céleste. Ainsi ne sois pas inconsolable, ne languis pas, ne soupire pas, ne gémis pas et ne pleure pas, car l'agitation et le deuil affectent profondément son âme dans le royaume divin.*

*Cet enfant bien-aimé s'adresse à toi du monde caché: « O toi, mère de bonté, remercie la divine providence de m'avoir libéré d'une cage réduite et obscure et de m'avoir permis, comme les oiseaux des prairies, de m'envoler vers le monde divin - un monde vaste, illuminé, toujours gai et jubilant. Donc, ne te lamente pas, ô mère, et ne t'afflige pas; je ne suis pas parmi les disparus; je n'ai été ni effacé ni détruit. J'ai quitté ma forme mortelle et levé ma bannière en ce monde spirituel. A cette séparation succède une compagnie éternelle. Tu me trouveras dans le ciel du Seigneur, plongé dans un océan de lumière. »*

Sélection des Écrits d'Abdu'l-Bahà, p. 198

*Toute la création est périssable; la matière est composée d'atomes; quand ces atomes commencent à se séparer, c'est le début de la décomposition qui conduit à ce que nous appelons la mort. Cette combinaison d'atomes qui constituent le corps, ou principe mortel de tout être créé, est temporaire. Quand disparaît la force d'attraction qui maintient ces atomes ensemble, le corps comme tel cesse d'exister. Pour l'âme, il en va différemment. L'âme n'est pas une combinaison d'éléments; elle n'est pas composée d'une multitude d'atomes, mais d'une substance unique et indivisible; c'est pourquoi elle est éternelle. Elle est d'un tout autre rang que les créatures du monde physique: elle est immortelle.*

Causeries d'Abdu'l-Bahá à Paris, pp. 77-78

### L'évolution de l'âme dans le royaume d'Abhá

*En ce monde les choses vivent et meurent, puis revivent sous d'autres formes; mais dans le monde de l'esprit il en est tout autrement. L'âme n'évolue pas graduellement, selon une loi; elle évolue seulement pour s'approcher de Dieu, et par l'effet de sa miséricorde et de sa bonté.*

Causeries d'Abdu'l-Bahá à Paris, p. 57

*La perfection divine étant infinie, le progrès de l'âme est également infini. Dès la naissance d'un être humain, l'âme progresse, l'intelligence se développe et sa connaissance augmente. A la mort du corps, l'âme continue à vivre. Les différents degrés qui existent dans les êtres appartenant à la création physique sont soumis à des limites, mais l'âme n'a pas de limites. La croyance à l'immortalité de l'âme existe dans toutes les religions. On intercède en faveur des morts bien-aimés, on prie pour leur évolution et pour la rémission de leurs péchés. Si l'âme mourait avec le corps, tout ceci n'aurait aucune signification. De plus, si une fois délivrée du corps il était impossible à l'âme d'évoluer vers la perfection, à quoi serviraient toutes ces pieuses et ardentes prières.*

*Les Écritures sacrées nous disent que « toutes les bonnes actions se retrouvent ». Dès lors, si l'âme ne survivait pas, ces paroles n'auraient aucun sens.*

Causeries d'Abdu'l-Bahá à Paris, p. 76

*Dans le monde de l'esprit, il n'y a pas de retour en arrière... Dans le royaume de l'esprit, le recul est impossible, tout mouvement allant obligatoirement vers un état de perfection. Le « progrès » est l'expression de l'esprit dans le monde physique. L'intelligence de l'homme, son pouvoir de raisonner, ses connaissances et son acquis scientifique sont des manifestations de l'esprit. Ces facultés, soumises à la loi inéluctable du progrès spirituel, sont forcément immortelles.*

Causeries d'Abdu'l-Bahá à Paris, p. 77

*Il est donc établi que ce mouvement est nécessaire à l'existence; ou bien il consiste à croître, ou bien à décroître. Or, comme l'esprit après la mort, continue d'exister, nécessairement il croît ou décroît; et dans l'autre monde, cesser de croître, c'est décroître. Mais il ne sort pas de sa propre condition dans laquelle il continue au contraire d'évoluer. Par exemple, la réalité de l'esprit de saint Pierre, tant qu'elle évoluera, n'arrivera pas à la condition de la réalité du Christ; elle évolue dans son propre milieu. De même, voyez ce minéral, il aura beau évoluer, il évoluera dans son rang; ainsi, vous ne pouvez amener ce cristal à la condition où il aurait la vue; c'est imaginer l'impossible.*

\* Une chambre funéraire

\* Un caisson frigorifique

Les salles de préparation sont aussi à la disposition des familles et des sociétés de pompes funèbres.

### LA MORGUE DE BOURAIL

Cet établissement municipal est équipé d'un caisson réfrigérant à deux places. A noter que la commune possède un service complet de pompes funèbres qui répond au 44.16.54.

### 3. L'acte de décès

Toute personne peut faire la demande de l'acte de décès à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès (à Nouméa, à la Chambre funéraire municipale au 5ème km).

Le déclarant doit justifier de son identité, présenter le livret de famille du défunt ou un extrait de naissance ou de mariage ou sa carte nationale d'identité ou son passeport et fournir le certificat de constatation de décès.

Il sera demandé au déclarant, la profession et le domicile du défunt, le nom et le prénom de l'autre époux si la personne était mariée, veuve ou divorcée, les noms, prénoms, professions, domiciles des père et mère du défunt.

Le déclarant demandera dans le même temps, la délivrance d'un permis d'inhumer (avec un délai de 24 heures), la préparation de deux copies de l'acte de décès (payantes sauf à Nouméa).

Le lendemain, le déclarant devra porter sa signature sur l'acte de décès et pourra retirer le permis d'inhumation et les copies des actes demandées.

La rédaction de l'acte de décès est gratuite.

### 4. Les concessions

IL est important de noter que l'inhumation ne nécessite aucune formalité particulière dans un cimetière de tribu. Dans les cimetières municipaux, les règles de fonctionnement de ces cimetières doivent être appliqués.

### 5. Le testament

Les amis devraient s'adresser à un notaire qui pourrait mieux les renseigner sur les différentes formes de testaments et sur tous leurs devoirs et obligations à ce sujet. Les conseils d'un notaire sont gratuits. Il faut aussi savoir que la rédaction de son testament est une loi de Bahá'u'lláh et donc chacun doit le faire peu importe l'ampleur des biens qu'il possède. L'individu doit aussi impérativement marquer dans son testament que le Huququ'lláh doit être payé sur l'ensemble des biens (sur lesquels le Huququ'lláh n'a pas encore été payé auparavant).

## PRIERE OBLIGATOIRE POUR LES MORTS

**O Mon Dieu!**

**Voici ton serviteur et le fils de ton serviteur\* qui a cru en toi et en tes signes, et qui a dirigé son visage vers toi, entièrement détaché de tout sauf de toi. Tu es, en vérité, le plus Miséricordieux d'entre les miséricordieux.**

**O toi qui pardones les péchés des hommes et qui caches leurs défauts, daigne le traiter comme il convient au ciel de ta bonté et à l'océan de ta grâce.**

**Donne-lui accès au sanctuaire de ta miséricorde transcendante qui existait avant la création de la terre et du ciel.**

**Il n'est pas d'autre Dieu que toi, Celui qui toujours pardonne, le Très Généreux.**

*Qu'il répète alors, six fois, la salutation « Alláh'u'Abhá » et ensuite dix-neuf fois chacun des versets suivants \*\*:*

**Tous, en vérité, nous adorons Dieu.**

**Tous, en vérité, nous nous inclinons devant Dieu.**

**Tous, en vérité, nous sommes consacrés à Dieu.**

**Tous, en vérité, nous adressons nos louanges à Dieu.**

**Tous, en vérité, nous rendons hommage à Dieu.**

**Tous, en vérité, nous acceptons la volonté de Dieu.**

\*: S'il s'agit d'une défunte, dire « *Voici ta servante et la fille de ta servante* »

\*\* : En d'autres termes, les six répétitions se font comme suit:  
« Alláh'u'Abhá » [une fois], « Tous, en vérité nous adorons Dieu » [19 fois], « Alláh'u'Abhá » [une fois], « Tous, en vérité, nous nous inclinons devant Dieu » [19 fois], etc.

## Les récompenses et les punitions de l'au-delà

*Quant aux récompenses de l'autre monde, ce sont: la vie éternelle, laquelle est mentionnée dans tous les livres saints, ainsi que les perfections divines et les bienfaits éternels, la félicité éternelle. Les récompenses de l'autre monde sont les perfections et la paix, obtenues dans le monde spirituel, après qu'on ait quitté celui-ci. Les récompenses de cette vie sont les véritables perfections lumineuses qui existent dans ce monde qui sont cause de vie éternelle; car les récompenses de cette vie sont les progrès même de notre existence. Ainsi l'homme passe du monde embryonnaire à la maturité et devient la manifestation de « Bénie soit Dieu le meilleur des créateurs.*

*Les récompenses de l'autre monde sont la paix et les grâces spirituelles, les différentes sortes de bienfaits spirituels dans le royaume divin, la réalisation des désirs du cœur et de l'âme, et la rencontre de Dieu dans le monde éternel. De même, les punitions de l'autre monde, c'est-à-dire les tourments de l'autre monde, consistent à être privé des faveurs spéciales de Dieu, des bienfaits incontestables, et à tomber dans les derniers degrés de l'existence. Et celui qui est privé de ces bienfaits divins, quoiqu'il continue d'exister après la mort, est pourtant considéré comme mort auprès des gens de vérité.*

*Les Leçons de Saint Jean d'Acre, pp. 229-230*

## La véritable mort

*Tous les hommes proviennent de Dieu et tous, ils retourneront à Lui. Ils apparaîtront tous devant Lui pour être jugés. Il est le Seigneur du jour de la résurrection, de la régénération et de l'expiation et sa parole révélée est la balance.*

*La véritable mort est réalisée lorsqu'une personne meurt à elle-même au moment de sa révélation de telle sorte qu'elle ne cherche rien d'autre que Lui.*

*La véritable résurrection hors des tombeaux signifie être vivifié conformément à sa volonté, par le pouvoir de sa parole.*

*Le paradis consiste à atteindre son bon plaisir et le feu éternel de l'enfer est sa sentence prononcée en justice.*

*Sélections des écrits du Báb, p. 145*

## L'Immortalité de l'âme et de l'esprit

*Si la cage qui contient un oiseau est détruite, le petit oiseau reste indemne. Si une lampe est fêlée, la flamme peut continuer à brûler d'un vif éclat.*

*Le même raisonnement s'applique à l'esprit de l'homme. Bien que la mort détruise son corps, elle n'a aucun pouvoir sur son esprit. Celui-ci est éternel, impérissable, à la fois sans commencement et sans fin. Quant à l'âme humaine, elle conservera, après la mort, l'état de pureté acquis pendant son évolution dans le corps physique et, après sa séparation du corps, elle restera plongée dans l'océan de la miséricorde de Dieu. A partir du moment où l'âme quitte le corps pour atteindre le monde céleste, son évolution est spirituelle et cette évolution-là, c'est l'approche de Dieu.*

*Causeries d'Abdu'l-Bahá à Paris, p. 57*

## L'enfer et le paradis

*Par la justice de celui qui t'a appelé à l'existence et vers qui, bientôt, tu retourneras! Si, au moment de ta mort, tu persistes à ne pas croire aux signes de ton Seigneur, tu passeras sûrement par les portes de l'enfer, et aucun acte perpétré par tes mains ne te profitera, et tu ne trouveras aucun protecteur ni qui que ce soit pour plaider en ta faveur. Crains Dieu et ne t'enorgueillis pas de tes possessions terrestres, car ce que Dieu possède est profitable à ceux qui marchent dans le chemin de la justice.*

Sélections des Écrits d'Abdu'l-Bahá, Extraits d'une épître à Muhammad Sháh, p. 17

*Selon les croyants en l'unité divine, il n'y avait pas de paradis plus exalté que d'obéir aux commandements de Dieu, et il n'y a pas de feu plus ardent, aux yeux de ceux qui ont connu Dieu et ses signes, que de transgresser ses lois et d'opprimer une autre âme, même dans la mesure d'un grain de moutarde.*

Sélections des écrits du Báb, Extraits du Báyan persan, p. 73

*J'affirme qu'il n'y a pas de paradis plus sublime pour mes créatures que de se tenir devant ma face et de croire en mes saintes paroles, alors qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de feu plus ardent que d'être séparé par un voile de la manifestation de mon Être exalté et de refuser de croire en mes paroles.*

Sélections des écrits du Báb, Extraits du Báyan persan, p. 81

*Quand au Paradis: C'est une réalité et il n'y a aucun doute à ce sujet; à présent, dans ce monde, il se réalise en m'aimant et en accomplissant mon bon plaisir. Quiconque y parvient, Dieu l'aidera en ce bas monde, et après la mort Il lui permettra d'accéder au paradis, lequel est aussi vaste que la terre et les cieux. Là, les servantes de gloire de sainteté s'occuperont de lui jour et nuit alors que l'astre du jour de la beauté immortelle de son Seigneur répandra en tout temps ses rayons sur lui et brillera d'un tel éclat que nul ne pourra supporter de la contempler. Telle est la dispensation de la Providence, et cependant les gens ont la vue obscurcie par un voile lamentable. De même, crains le feu de l'enfer et sois de ceux qui croient vraiment. Pour chaque acte accompli, il y aura une récompense évaluée par Dieu; les ordonnances et les interdits dictés par le Tout-Puissant en témoignent amplement. Car il est certain que si les actes n'étaient pas récompensés et ne porteraient pas de fruits, alors la cause de Dieu—qu'Il soit exalté—s'avérerait futile...*

Tablettes de Bahá'u'lláh, p. 199

*...il n'y a pas de tourment plus grand que d'être séparé de Dieu, ni de punition plus violente que les vices, les passions, les mauvais penchants, une nature vile, et le fait de tomber dans la débauche. Lorsque, à la lumière de la foi, il sont affranchis de la noirceur de ces vices, qu'ils deviennent illuminés par l'éclat du Soleil de Vérité et honorés par toutes les vertus, ils considèrent cela comme la plus grande récompense, et ils savent que c'est le véritable paradis. Et de même, ils regardent comme la punition divine, c'est à-dire comme le tourment et le châtement de la vie, le fait d'être soumis au monde matériel, d'être séparé de Dieu, la brutalité et l'ignorance, le fait de tomber dans les vices charnels d'être esclave des faiblesses animales, d'être caractérisé par les noirs attributs tels que le mensonge, la cruauté, l'iniquité, l'attachement aux choses mondaines, et le fait d'être plongé dans les pensées sataniques.*

Les Leçons de Saint Jean d'Acre, p. 229

## Quelques Écrits

### La Vie, à quoi ça sert ?

*Vous avez demandé pourquoi il était nécessaire pour l'âme de retourner vers Dieu puisqu'elle venait de Dieu ?*

*L'être humain doit voyager à travers de nombreux chemins et connaître divers processus dans son évolution ascendante. Du point de vue physique, il ne naît pas dans la force de l'âge mais traverse les stades successifs du fœtus, de nourrisson, d'enfance, de jeunesse, de maturité et de vieillesse. Supposez qu'il puisse rester jeune durant sa vie entière : il ne pourrait pas alors comprendre la signification de la vieillesse et ne pourrait pas croire à son existence. S'il ne pouvait pas réaliser la condition de la vieillesse, il ne saurait pas qu'il est jeune. Il ne pourrait pas connaître la différence entre la jeunesse et la vieillesse sans faire l'expérience de la vieillesse. A moins d'avoir passé à travers le stade de l'enfance, comment pourriez-vous savoir que cette enfance est derrière vous ? Si le mal n'existait pas, comment pourriez-vous reconnaître le bien ? Si le péché n'existait pas, comment pourriez-vous apprécier la vertu ? Si on ne connaissait pas les mauvaises actions, comment pourriez-vous apprécier les bonnes actions ?...*

*Bref, le voyage de l'âme est nécessaire. Le sentier de la vie est la route qui conduit à la connaissance et à la réalisation divine. Sans l'entraînement et la direction, l'âme ne pourrait jamais progresser au-delà des conditions de sa nature inférieure qui est défectueuse et ignorante.*

'Abdu'l-Bahá, Promulgation of Universal Peace, pages 294-296

### La mort: une renaissance

*Sache, en vérité, que Dieu a subordonné le visible à l'invisible, car le visible concerne les choses matérielles, tandis que l'invisible saisit le spirituel. Le visible rend témoignage du monde terrestre, tandis que l'invisible participe au monde du Royaume. Le jugement du premier est limité, alors que la vision du second est infinie.*

*La venue au monde spirituel est la seconde naissance. C'est la direction absolue, l'éternelle existence, les qualités suprêmes, l'acquisition des perfections divines et le progrès dans tous les degrés à travers les dons accordés à l'homme. Cette nouvelle création, cette renaissance, est l'échelon parmi les étapes des perfections dans l'utilisation des potentiels de l'homme et dans l'aurore de la lumière de Dieu.*

*Puisse cette vie vous être donnée.*

*L'homme, au début de son existence, est un être utérin embryonnaire. C'est pendant cette période utérine qu'il reçoit des dons et des moyens destinés à son existence humaine. Les forces et les pouvoirs nécessaires dans ce monde-ci sont donc attribués en cette période prénatale. En ce monde-ci, il aura besoin d'yeux : il les a reçus potentiellement dans l'autre. Il aura besoin d'oreilles : il les a obtenues depuis l'autre, toutes prêtes à fonctionner dès sa nouvelle vie. Les pouvoirs indispensables en ce monde lui furent conférés dans le monde utérin. Par conséquent, il doit aussi en ce monde terrestre se préparer pour la vie future. Les choses dont il aura besoin dans le monde du Royaume, il doit les obtenir ici-bas. De la même façon qu'il se prépare dans le*

sein de sa mère en y acquérant les forces qui seront nécessaires dans sa sphère d'existence, de même les forces indispensables à sa vie divine doivent être obtenues potentiellement en ce bas monde.

*L'art divin de vivre, 1970, p.21 et p.29*

### La Connaissance de Dieu et des mondes de l'au-delà par l'homme.

*L'Essence de Dieu est incompréhensible pour l'homme, il en est de même des mondes de l'au-delà et de leur condition. Il est donné à l'homme d'acquérir la connaissance, d'atteindre à une grande perfection spirituelle, de découvrir les vérités cachées, et même de manifester les attributs de Dieu ; mais pourtant l'homme ne peut pas comprendre l'Essence de Dieu. Quand le cercle toujours grandissant de la connaissance humaine rencontre le monde spirituel, une Manifestation de Dieu est envoyée pour réfléchir Sa splendeur.*

*'Abdu'l-Bahá à Londres, p54*

### Les Relations avec des personnes décédées.

On posa la question de savoir s'il était possible d'établir une communication avec les morts, et s'il était sage ou recommandable d'assister à des séances de tables tournantes ou de s'engager dans le spiritisme, etc.

Le Maître dit qu'il s'agit de choses matérielles, provenant du corps. Ce qui est nécessaire, c'est de s'élever au-dessus du matériel vers les royaumes du purement spirituel. Les tables tournantes et autres activités du même type sont matérielles avec un résultat physique et non spirituel. Mais il est possible de communiquer avec les morts à travers la condition du cœur et du caractère.

*'Abdu'l-Bahá à Londres, p. 60*

### La vie après la mort.

Madame S. posa quelques questions au sujet des conditions de l'existence dans l'au-delà et de la vie après la mort ; elle dit qu'ayant perdu récemment un parent très proche, elle y avait beaucoup réfléchi. Beaucoup pensaient que la réunion avec ceux qu'on avait aimés, et qui étaient passés dans l'autre monde, se ferait au bout d'une longue période. Elle souhaitait savoir si, immédiatement après la mort, on rejoindrait ceux qui étaient partis avant nous.

'Abdu'l-Bahá répondit que cela dépendrait des rangs respectifs de ces personnes. Si toutes avaient le même degré de développement, elles seraient réunies immédiatement après la mort. Ensuite cette dame demanda comment cet état de développement pouvait être acquis? 'Abdu'l-Bahá répondit que c'était par un incessant effort, en s'appliquant à bien faire et à acquérir des qualités spirituelles.

L'invervenante fit remarquer que les opinions différaient concernant les conditions de la vie future. Quelques-uns pensaient que tous auraient exactement les mêmes perfections et vertus, que tous seraient égaux et semblables.

'Abdu'l-Bahá dit que, comme dans ce monde, il y aurait une variété et des degrés différents de réalisation.

*destinées à ceux qui ont cru en Dieu et en ses signes. La mort ne pourra jamais envahir ces saintes demeures. Ainsi t'avons-Nous confié les signes de ton Seigneur, pour que tu puisses persévérer dans son amour et être de ceux qui comprennent cette vérité.*

*Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, pp. 93-94*

*En revanche, les âmes des infidèles - et cela je l'atteste - au moment de rendre à Dieu leur dernier souffle, prendront conscience de toutes les bonnes choses qu'elles auront négligées d'acquérir. Elles se lamenteront sur leur sort et s'humilieront devant Dieu, et elles continueront de le faire après qu'elles auront quitté leur corps.*

*Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, p. 112*

*Il est clair et évident qu'après la mort physique, tous les hommes prendront conscience de la valeur de leurs actes et comprendront pleinement ce que leurs mains ont forgé. Je le jure par l'Étoile du Matin qui brille à l'horizon de la puissance divine ! Au moment où ils quitteront cette vie, les fidèles du seul vrai Dieu éprouveront une joie et une allégresse impossibles à décrire, tandis que ceux qui auront vécu dans l'erreur seront remplis d'une consternation sans égale et saisis de crainte et de tremblements dont on ne peut se faire idée. Heureux celui qui aura bu le vin de la foi, par la grâce et la multitude des bienfaits de Celui qui est le Seigneur de toutes les croyances.*

*Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, p. 113*

### Qu'est ce que nous attend ?

*O mes serviteurs ! Ne vous laissez point attrister si, en ces jours et sur ce plan terrestre, des choses ont été ordonnées et manifestées par Dieu, qui se trouvent contraires à vos désirs, car d'autres jours vous sont réservés, de joie bénie, ceux-là, et de délices célestes. Des mondes spirituels, d'une gloire sacrée, vous seront dévoilés. Vous êtes appelés par Dieu à participer, dès ce monde et en l'autre, à leurs bienfaits, à en partager les joies, à avoir votre lot de leur grâce vivifiante. De tous, sans nul doute, vous obtiendrez un jour la possession.*

*Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, pp. 216-217*

*Sache que toute oreille capable d'entendre, si elle est pure et sans tache, doit en tout temps et d'où qu'elle vienne, écouter la voix qui prononce ces paroles sacrées: "En vérité nous venons de Dieu, et à Lui nous retournerons". Les mystères de la mort physique de l'homme et de son retour n'ont pas été divulgués et ils restent toujours cachés. Par la justice de Dieu! S'ils étaient révélés, ils provoqueraient parmi les hommes un tel effroi et un tel chagrin, que certains en périraient, tandis que d'autres seraient saisis d'une telle joie qu'ils souhaiteraient de mourir aussitôt et d'une ardeur incessante, ils prieraient le seul vrai Dieu (exaltée soit sa gloire !) de hâter leur fin.*

*La mort tend à tout croyant confiant une coupe qui, en vérité, est la vie. Elle donne la joie et apporte l'allégresse. Elle confère la vie éternelle.*

*Quant à ceux qui ont goûté à ce fruit de l'existence terrestre de l'homme, qui est la reconnaissance du seul vrai Dieu, exaltée soit sa gloire!, leur existence dans l'au-delà sera telle que Nous ne la pouvons décrire. La connaissance en est réservée à Dieu seul, le Seigneur de tous les mondes.*

*Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, p. 227*



vers Dieu, le Seigneur de tous les mondes. Si l'homme savait ce qui est réservé à son âme dans les mondes de Dieu, le Seigneur des cieux et de la terre, il se consumerait du désir d'atteindre un si sublime, un si resplendissant état...

Extraits de écrits de Bahá'u'lláh, p. 103

*Tu m'as encore demandé ce que devient l'âme une fois qu'elle est séparée du corps. Sache en vérité que si elle a suivi les voies de Dieu, elle retournera à Dieu, et sera recueillie pour la gloire du Bien-Aimé. Par la justice de Dieu ! Elle sera élevée à un état que ne saurait peindre aucune plume, ni aucune langue décrire. L'âme qui est restée fidèle à la cause de Dieu, qui s'est tenue fermement dans son chemin sans en dévier jamais possédera, après son ascension, un tel pouvoir que tous les mondes créés par le Tout-Puissant en bénéficieront. Une telle âme fournit, par ordre du Roi de perfection, le divin Éducateur, le pur levain qui fait lever le monde de l'être, et crée la puissance par laquelle se produisent tous les arts et toutes les merveilles du monde. Ces âmes, véritables symboles de renoncement, sont le levain du monde. Médite ce sujet et sois de ceux qui rendent grâce.*

Extraits des Écrits de Bahá'u'lláh, pp. 106-107

### La Nature de l'âme

*La nature de l'âme après la mort ne peut jamais être décrite et il n'est ni opportun ni permis de révéler son véritable caractère aux yeux des hommes. L'unique mission des prophètes et messagers de Dieu est de guider l'humanité dans le droit chemin de la vérité. L'objet de leur révélation est d'instruire tous les hommes de telle sorte qu'à l'heure de leur mort ils puissent, dans un état de pureté, de sainteté et de parfait détachement, s'élever jusqu'au trône du Très-Haut.*

Extraits des Écrits de Bahá'u'lláh, p. 104

*Tu m'as interrogé sur la nature de l'âme. Sache, en vérité, que l'âme est un signe de Dieu, une gemme céleste dont la réalité a échappé aux plus savants des hommes et dont aucun esprit, si pénétrant qu'il soit, ne peut espérer sonder le mystère. Elle est, de toutes choses créées, la première à proclamer l'excellence de son Créateur, à reconnaître sa gloire, à s'attacher à sa vérité et à se prosterner en adoration devant Lui. Si elle reste fidèle à Dieu, elle reflètera sa lumière et, finalement, retournera à Lui. Mais si elle manque à l'allégeance qu'elle Lui doit, elle succombera à l'égoïsme et aux passions et finira par sombrer dans leurs abîmes.*

Extraits des Écrits de Bahá'u'lláh, p. 104

### L'au-delà: à quoi ça ressemble et comment sera notre âme ?

*Le monde de l'au-delà est aussi différent du monde terrestre que celui-ci diffère du monde que connaît l'enfant dans le sein de sa mère. Et quand l'âme sera en la Présence divine, elle prendra la forme la plus convenable à son immortalité, la plus digne de son habitation céleste. Son existence, toutefois, est contingente et non pas absolue, en tant que le contingent dépend d'une cause, tandis que l'absolu en est affranchi. L'existence absolue est le privilège exclusif de Dieu, exaltée soit sa gloire. Heureux celui qui saisit cette vérité.*

Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, p. 104

*De même que la foi, dans son principe, a existé depuis le commencement qui n'a pas de commencement et durera jusqu'à la fin qui n'a point de fin, de même le vrai croyant existera et durera éternellement. Son esprit ne cessera d'accomplir sa révolution dans l'orbite de la volonté de Dieu. Il durera autant que durera Dieu Lui-même. Il est manifesté à travers la révélation de Dieu et caché à son commandement. Les plus hautes demeures du royaume de l'immortalité sont de toute évidence*

Une autre question fut posée : *Comment serait-il possible sans corps ni environnement matériels de reconnaître différentes entités et caractères, alors que tous seront dans les mêmes conditions et sur le même plan d'existence?*

'Abdu'l-Bahá dit que si plusieurs personnes regardent dans un miroir au même moment, elles peuvent s'y contempler avec leurs caractéristiques et leurs mouvements, quoiqu'elles se regardent toutes dans la glace d'un même miroir. Dans votre esprit vous avez de multiples pensées, mais toutes sont uniques et distinctes. Vous avez peut-être également des centaines d'amis; mais quand vous vous les remémorez, vous ne les confondez pas les uns avec les autres: chacun est unique et distinct, ayant sa propre individualité et ses propres caractéristiques.

Répondant à un autre intervenant, il dit que lorsque deux personnes, un époux et une épouse par exemple, ont été complètement unis dans leur vie, leurs âmes étant comme une seule âme, alors après le décès de l'un d'eux, cette union du cœur et de l'âme demeura sans faille.

'Abdu'l-Bahá à Londres, pp. 61-62-63

*Et maintenant en ce qui concerne ta question sur le point de savoir si les âmes humaines restent, après avoir été séparées des corps, conscientes les unes des autres, sache que les âmes du peuple de Bahá qui sont entrées dans l'Arche rouge et y ont été établies communieront entre elles si intimement, qu'en toutes leurs aspirations, tous leurs buts et tous leurs efforts, elles ne formeront qu'une seule et même âme. Et voilà, en vérité, des âmes qui auront été bien informées, clairvoyantes et douées d'entendement. Ainsi en a décrété Celui qui est l'Omniscient, le Très-Sage.*

*Ceux, parmi le peuple de Bahá, qui sont les habitants de l'arche de Dieu, connaissent tous parfaitement leurs états et conditions réciproques et ils sont unis entre eux par les liens d'une intime communion. Une telle union, cependant, dépend de leur foi et de leur conduite. Ceux qui sont de même niveau et de même condition connaissent parfaitement leurs capacités, caractères, talents et mérites réciproques, alors que ceux qui sont d'un niveau inférieur sont incapables de comprendre de manière adéquate la condition de ceux qui sont d'un rang supérieur ou d'apprécier leurs mérites. Chacun recevra sa part de son Seigneur. Béni l'homme qui s'est tourné vers Dieu et a marché fermement dans son amour, jusqu'à ce que son âme ait pris son essor vers Dieu, le souverain Seigneur de tous, l'Omnipotent, le Clément, le Miséricordieux.*

Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, pp. 111-112

### La Mort

*La mort tend à tout croyant confiant une coupe qui, en vérité, est la Vie. Elle donne la joie, elle apporte l'allégresse, elle confère la vie éternelle.*

Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, édition 1979 révisée, CLIV p.227

*O fils de l'Être suprême ! De la mort j'ai fait pour toi une messagère de joie. Alors, pourquoi t'affliges-tu ? J'ai fait la lumière pour qu'elle t'illumine de sa splendeur. Pourquoi te voiles-tu devant elle?*

*O fils de l'homme ! Tu es mon bien et mon bien ne périt pas; pourquoi donc crains-tu*

de mourir? Tu es ma lumière et ma lumière ne s'éteindra jamais; pourquoi crains-tu l'extinction? Tu es ma robe et ma robe jamais ne s'usera. Reste donc ferme en ton amour pour moi afin de me trouver au Royaume de Gloire.

Les paroles cachées en arabe, n°32, p.10 et n°14

Un ami demanda : *Comment devrait-on attendre la mort?*

'Abdu'l-Bahá répondit : *Comment envisage-t-on le but de tout voyage? Avec espoir et impatience. Il en va de même pour le terme de ce voyage terrestre. Dans l'autre monde, l'homme se retrouvera libéré des nombreuses infirmités qui aujourd'hui le font souffrir. Ceux qui ont franchi le cap de la mort ont leur propre monde. Ce monde n'est pas éloigné du nôtre; l'œuvre qu'ils accomplissent, l'œuvre du Royaume, est aussi notre œuvre; mais elle est sanctifiée de ce que nous appelons le temps et l'espace. Notre temps est mesuré en fonction du soleil. Lorsqu'il n'y a plus de lever du soleil, ni de coucher du soleil, ce type de temps n'existe plus pour l'homme. Ceux qui sont montés au ciel ont des attributs différents de ceux qui sont encore sur terre, mais en fait il n'y a pas de réelle séparation.*

*Dans la prière, il y a interpénétration d'états, mélange des conditions. Priez donc pour eux comme ils prient pour vous! Sans que vous le sachiez, si vous êtes en difficulté et lorsque vous êtes dans une attitude réceptive, ils sont capables de vous faire des suggestions. Cela se produit quelques fois durant le sommeil, mais cela n'a rien de prodigieux! Ce qui semble prodigieux a une autre explication. L'intervenant s'exclama : Mais j'ai entendu une voix! 'Abdu'l-Bahá dit : Oui, c'est possible; nous entendons clairement des voix durant les rêves. Ce n'est pas avec l'oreille physique que vous avez entendu; l'esprit de ceux qui sont partis est libéré des sens de la vie, et n'utilise pas de moyens physiques. Ce n'est pas possible d'exprimer ces grandes questions dans le langage humain; le langage des hommes est le langage des enfants et l'explication que donne l'homme souvent nous égare.*

Quelqu'un demanda comment il se faisait que pendant une prière ou une méditation, le cœur souvent se tourne vers un ami qui est passé dans l'autre vie et lui lance instinctivement un appel.

'Abdu'l-Bahá répondit : *C'est une loi de la création de Dieu que le faible devrait s'appuyer sur le fort. Ceux vers qui vous vous tournez peuvent être les médiateurs du pouvoir de Dieu pour vous, de la même façon que lorsqu'on est sur terre. Mais c'est le Saint-Esprit seul qui fortifie tous les hommes.*

Ensuite, un autre ami se référa à la communion de Jésus avec Moïse et Elie sur le Mont de la transfiguration et 'Abdu'l-Bahá dit : *Les fidèles sont toujours soutenus par la présence du Concours suprême. Dans le Concours suprême, il y a Jésus et Moïse et Elie, et Bahá'u'lláh, et d'autres âmes suprêmes ; il y a aussi les martyrs.*

Quand on le questionna sur la permanence de la personnalité de l'animal après la mort, 'Abdu'l-Bahá dit : *Même le chien le plus développé n'a pas l'âme immortelle de l'homme ; cependant le chien est parfait à sa propre place. Vous ne vous querellez pas avec un rosier parce qu'il ne peut pas chanter!*

'Abdu'l-Bahá à Londres, pp. 83-84-85

### La survie de la personnalité

*Tu m'as demandé si, mis à part les Prophètes de Dieu et ses Élus, l'homme après sa mort physique conserve les mêmes caractéristiques: individualité, personnalité, conscience et intelligence,*

*qu'il possédait de son vivant... Comment concevoir cette survie de la conscience et de la personnalité après qu'auront été entièrement désintégrés les instruments physiques qui sont la condition même de leur existence et de leur fonctionnement.*

*Sache que l'âme humaine est exaltée au-dessus des infirmités du corps et de l'intelligence, au point de s'en trouver complètement indépendante.*

*Le fait qu'une personne malade donne des signes de faiblesse d'âme est du seulement aux obstacles que la maladie interpose entre son âme et son corps, car les indispositions de celui-ci ne sauraient aucunement affecter l'essence de celle-là.*

*Considère la lumière de la lampe; encore que quelque objet puisse en intercepter l'éclat, cette lumière ne perd rien de sa puissance. De même, toute maladie qui afflige le corps humain est un obstacle empêchant l'âme de manifester le pouvoir qui lui est inhérent. Elle n'en montrera pas moins, à sa sortie du corps, une puissance et une influence qu'aucune force terrestre ne saurait égaler.*

*Toute âme pure, évoluée et sanctifiée, sera alors douée d'un dynamisme extrêmement puissant et connaîtra une joie sans pareille...*

*L'âme de l'homme peut être comparée au soleil, toutes choses sur la terre étant considérées comme son corps. Tant que ne s'interpose entre eux aucun obstacle extérieur, le corps reflète dans son intégralité la lumière de l'âme dont la puissance le maintient en vie. Mais aussitôt qu'un voile les sépare, l'éclat de la lumière semble diminuer.*

*Considère de nouveau le soleil, que les nuages cette fois cachent entièrement. Bien que la terre reste illuminée de sa lumière, la part qu'elle reçoit de cette lumière est considérablement réduite. Et jusqu'à ce que ces nuages aient disparu, le soleil ne pourra pas briller dans la plénitude de sa gloire. Mais ni la présence des nuages ni leur absence ne peuvent en aucune façon affecter la splendeur inhérente au soleil. L'âme de l'homme est le soleil dont son corps est illuminé et duquel il tire sa substance.*

*C'est ainsi qu'il faut la regarder...*

Extraits des écrits de Bahá'u'lláh, édition 1979 révisée, LXXX p.101

### Que devient l'âme humaine après la mort ?

*Revenons maintenant à ta question relative à l'âme humaine et sa survie après la mort physique. Sache en vérité que l'âme, après qu'elle ait été séparée du corps continue de progresser dans un état et dans des conditions que ne sauraient changer ni les révolutions des âges et des siècles, ni les hasards et vicissitudes de ce monde, jusqu'à ce qu'elle ait accédé à la présence de Dieu. Elle durera autant que dureront le royaume de Dieu, sa souveraineté, son empire et sa puissance. Elle manifestera les signes et attributs de Dieu, et révélera sa tendre bonté et sa générosité. Ma plume s'arrête, impuissante, quand je tente de décrire la gloire d'un si sublime état. L'homme est tel, qu'aucune parole ne le peut adéquatement révéler ni aucun autre moyen d'expression le décrire. Bénie l'âme qui, à l'heure où elle est séparée du corps, se trouve purifiée des vaines imaginations des peuples de ce monde. Une telle âme vit et se meut selon la volonté de son Créateur et parvient au suprême paradis. Les célestes houris, habitantes des plus hautes demeures, s'assemblent autour d'elle, et les prophètes et messagers de Dieu recherchent sa compagnie. Elle entretient librement ces êtres célestes de tout ce qu'elle a souffert dans le chemin*